



Attribution logement

Par **Mira91**, le **02/03/2023** à **21:39**

Bonjour, je travaille mais j'ai de faibles revenus est ce que le juge peut m'accorder la jouissance du domicile , même si mon futur ex mari travail juste à côté du domicile, au début de notre mariage il a décidé d'un comme un accord que je resterais sans travaille, il dit dans un message l'homme au taf et la femme à la maison puis je imprimer cette conversation et la montrée au juge et tous ce qu'il m'a dit par sms par exemple : il n'a pas voulu m'aider financièrement alors que j'étais dans le besoin ...

Par **youris**, le **03/03/2023** à **10:15**

bonjour,

vous pouvez montrer tout ce que vous voulez au juge, mais rien ne vous obligeait à écouter votre mari, les 2 membres d'un couple marié sont égaux, mais selon votre message, il semblerait que vous étiez d'accord puisque vous parlez d'un commun accord.

mais cela ne peut s'appliquer que pendant le mariage, vous pouvez demander une prestation compensatoire.

votre avocat doit pouvoir répondre à vos questions.

votre futur ex-mari ne sera sans doute pas d'accord pour vous donner la jouissance du logement conjugal.

- à qui appartient le logement ?

- depuis combien d'années êtes-vous mariés ?

salutations